



## Elections communales 2026

### Election à la Municipalité

---

Le bureau électoral vous informe que le premier tour de scrutin est agendé au

**Dimanche 8 mars 2026**

**(second tour : dimanche 29 mars 2026)**

L'élection se déroulera selon le système majoritaire à deux tours de scrutin, selon la majorité absolue au premier tour et relative au second tour.

---

Le délai de dépôt de candidature est fixé au

**Lundi 12 janvier 2026 à 12h précises  
au greffe municipal**

**(En cas de second tour : mardi 10 mars 2026 à 12h précises)**

Listes disponibles auprès de la Greffe

Le bureau électoral

Informations à retrouver sur le site de la commune [www.romanel-sur-morges.ch](http://www.romanel-sur-morges.ch)